

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 24 (1886)
Heft: 42

Artikel: Le secret du capitaine
Autor: Saint-Martin, Ch.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189459>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rapluie n'était pas inventé. J'ai cherché dans mes paperasses et voici ce que j'ai trouvé :

« Jusque vers le milieu du dix-huitième siècle, — notez ceci, — domina toujours le parasol, c'est-à-dire un meuble destiné à garantir du soleil ; car les personnes qui en faisaient usage ne sortaient jamais à pied que lorsqu'il faisait beau. En temps de pluie, elles demeuraient au logis, ou, si elles sortaient, c'était en chaise ou en carrosse.

Les hommes de qualité ne sortaient guère qu'à cheval, et ils avaient, pour se préserver des intempéries, le chapeau à larges bords et le manteau.

Quant aux bourgeois et aux artisans, s'ils n'avaient pas de manteau, eh bien ! ils étaient mouillés, voilà tout.

D'ailleurs, on sortait incomparablement moins autrefois que de nos jours ; puis, les villes étaient moins grandes ; surpris par la pluie, on avait vite fait de rentrer chez soi. Ajoutons que la plupart des maisons formaient des saillies, véritables auvents, qui servaient d'abri en cas de besoin.

Le parapluie n'apparaît qu'à l'époque où se prépare la transformation profonde d'où va sortir la société moderne, société où presque tout le monde gagne sa vie, travaille, produit de façon ou d'autre, et forcément, quelque temps qu'il fasse, est obligé d'aller à ses affaires ; où la multiplication même des moyens de transport à bon marché est loin de satisfaire à tous les besoins, où le parapluie devient, par conséquent, un objet de première nécessité. »

Ainsi, tandis que le parasol était jadis l'attribut des classes riches et l'emblème de la vieille société, le parapluie est aujourd'hui l'emblème respectable de ce monde nouveau où tous les rangs sont confondus sous une même loi économique et morale.

Il fut un temps où posséder un parapluie était tout au moins un signe d'aisance, et il n'était pas rare d'entendre le vulgaire dire : « Ces gens doivent être parfaitement dans leurs affaires ; la famille possède deux parapluies. » Aujourd'hui, quel progrès !

Trouvez-moi donc une famille bien ordonnée qui n'ait pas, si pauvre qu'elle soit, un parapluie. Ah ! c'est que le parapluie est un emblème, un symbole, il signifie : travail, prévoyance et conservation.

On prix à la lotéri.

La société d'août Trelututu, de pé la Mâodietta, que l'est 'na société de musicarès que djuont de la trompette, avai einviâ d'atsetâ on bombardon ein mibé, po bin fère zonnâ la bâssa ; mâ cé tsancro d'instrumeint dévessâ cotâ 25 picès, et ma fâi 25 picès ne sè tràovont pas asse châ qu'on soulon assâiti ; et po sè trovâ cé ardzeint, l'aviont décidâ de fère 'na lotéri, qu'on lâi dit assebin onna trombolâie, que faut don atsetâ cauquès prix, et on veind dâi beliets 50 centimes, qu'on lè tirè ao soo dein on tsapé. Cilliâo beliets ont tsacon on mimero, po savâi à quoui sont, et lo premi beliet qu'on tirè a lo premi prix, lo sécond beliet, lo second prix, et adé dinsé tanquî que n'iaussé pemir de prix, et lè beliets que restont dein lo tsapé, n'ont rein.

Lo premi prix dévessâi être on bio parapliodze ein sîa, de 15 francs 25, que fasâi rudo einviâ à 'na pourra serveinta qu'ein avâi ion qu'avâi lè baleinès divorçâies et lo corbin trossâ. Mâ la pourra drola n'avâi pas 50 centima po atsetâ on beliet. Adon coumeint l'avâi révâ que l'avâi z'u cé parapliodze avoué lo mimero noinantè-trâi, lâi faille cé beliet coute qui coute, et coumeint le volliâvè pas que sâi de de demandé 50 centimes à quoui que sâi, le tracé la demeiinde lo tantou à Inverdon tsi on perruquier que lâi avâi z'ao z'u offai d'atsetâ sè cheveux on dzo que l'étâi z'ua queri po 15 centimes de pomarda, po l'abbâyi, kâ po onna balla tignasse, l'avâi onna balla tignasse. Lo perruquier, lâi ein baillè bo et bin onna pice de 5 francs et la serveinta, après avâi einfatâ sa téta déplioumâie dein onna béretta, retracè contrè la Mâodietta po atsetâ cé mimero 93, que pé bounheu le pu onco trovâ.

La demeiinde d'après, que dévessont teri lè beliets ao soo, le va, quand bin l'étâi on bocon vergognaosa, kâ le seimbliâvè 'na tota vilhie avoué sa téta tote einfonçâie dein sa béguine, et lè dzeins la vouâitivont ; mâ l'avâi tant einviâ dâo parapliodze et l'étâi tant sura de l'avâi, que le volliâvè être quie, et à ti lè mimero qu'on criâvè, le vouâitivè son beliet, quand bin lo savâi per tieu. Ma fâi, diabe lo pas que saillesse ion dâi premi, et tota penâosa, l'allâvè sè reintornâ quand l'out boeilâ : Mimero 93. Adon, tota rovieinta, l'escarbouillè lo mondo po s'avanci po queri son prix, tant l'avâi couâte de l'avâi ; mâ quand le teind la man, crayant d'avâi lo parapliodze, on lâi baillè..... onna pegnetta.

Lè dou conseillers.

Dou grands conseillers se contrepoinâvont l'autra né rappoo à 'na loi qu'a été votâie dein la derrrière séchon dâo Grand Conset, et ion dâi dou desâi que l'étâi 'na dieuséri de l'avâi votâie.

— Eh bin, lâi fâ l'autro, te n'avâi qu'à demandâ la parola po dévesâ contrè, tandi que te n'as pas pipâ lo mot. T'és adé à borbottâ ein après, et jamé te n'âovrè la botse dein lè tenâbliès.

— Coumeint ! jâmé n'âovro la botse ?

— Ma fâi na ! quand l'âs-tou âovrta ?

— Ti lè iadzo que te demandè la parola, que ne su pas fotu de mè rateni de bâilli.

LE SECRET DU CAPITAINE

Sept ou huit officiers du 32^e de ligne, réunis au mess de la rue des Lices, à Angers, devisaient joyeusement, en fumant leur cigare, un soir du mois de juin.

— Savez-vous, messieurs, s'écria tout à coup le jeune lieutenant d'Avril, à la physionomie ouverte et fine, savez-vous que le lieutenant Turel se marie ?

— Ce n'est pas possible !

— Mais si, j'en suis certain. On m'a conté tantôt la chose. Il épouse une charmante jeune fille qui lui apporte esprit, dot et beauté.

Il y eut une exclamation presque générale.

— Est-il heureux, ce Turel ! disaient les uns. Il est né coiffé ; tout lui réussit.

— A quand les noces ? demandaient les autres. Il faut espérer que nous serons de la partie.

— Je propose que nous buvions à sa santé, reprit le lieutenant d'Avril.

Tous les verres furent levés à la fois, hormis un seul, celui du capitaine Darad.

— Vous ne buvez pas, capitaine ? cria-t-on.

Il y eut un instant de silence. Le capitaine, directement interpellé et mis en demeure de s'expliquer, fronçait les sourcils.

— J'aime beaucoup Turel, dit-il enfin d'une voix sombre, mais je regrette qu'il se marie.

— Pourquoi cela ?

Le capitaine hésita encore ; on voyait clairement qu'il roulait une pensée sombre dans sa tête.

— Je le dis comme je le pense, fit-il enfin ; je n'aime pas que les officiers se marient.

Le capitaine avait à peine formulé son idée que tous ses amis s'approchaient de lui en élevant leurs protestations. Plusieurs d'entre eux, qui n'avaient nullement renoncé aux perspectives du bonheur conjugal, voulaient défendre avec énergie leur propre cause. Ils citaient à l'envi divers exemples d'officiers mariés qui avaient rendu de grands services à l'armée française et étaient parvenus à de hauts grades. Mais le capitaine, hochant la tête, tenait bon :

— Vous me citez des exceptions, disait-il. Les exceptions ne font que confirmer la règle. En principe, le mariage d'un officier est une faute professionnelle. A mes yeux, l'officier doit, comme les anciens chevaliers, se garder tout entier pour sa patrie et pour les hommes qu'il commande.

— Vous voulez donc, mon cher Darad, que l'officier renonce à toute joie et à tout bonheur ?

— Je ne dis pas cela ; mais la joie, pour un officier, c'est la guerre, et le bonheur...

— Le bonheur, cria un sous-lieutenant un peu imprudent en ses propos, le bonheur, c'est le service, la pipe et le jeu d'échecs !

A ces paroles, le capitaine pâlit, se leva, frappa du poing la table, et regardant en face le jeune sous-lieutenant :

— Si vous voulez vous moquer de moi, s'écrie-t-il, c'est sur un autre terrain que je vous attends !

Tous les officiers s'empressèrent de nouveau autour du capitaine pour calmer sa colère et le convaincre qu'on n'avait pas voulu l'insulter. Mais Darad n'aimait pas qu'on lui rappelât son goût prononcé pour la pipe et les échecs, et ne voulant pas plus longtemps tenir tête à ses amis, il acheva sa tasse de café et sortit précipitamment.

— Mariez-vous ou ne vous mariez pas, dit-il en refermant la porte, au fond, cela m'est bien égal !

A peine le capitaine Darad fut-il sorti que tous les officiers rirent aux éclats.

— Quel original, disait-on, quel homme à principes ! Si l'armée était faite sur ce type, l'armée ne serait pas gaie.

Et l'on rappela alors les bizarreries du capitaine, singulier et mystérieux personnage qui vivait presque toujours seul, restant dans sa chambre en dehors des heures du service, et n'ayant pour unique distraction que d'éternelles parties d'échecs avec son ami, le capitaine Morel, aussi taciturne et aussi sombre que lui. Mais l'âge expliquait les caprices de Morel, qui avait plus de quarante-cinq ans, tandis que Darad était encore très jeune et très actif. On s'était demandé, au début, si le capitaine Darad n'avait pas quelque maladie de foie ou quelque chagrin d'amour. Mais sa santé était excellente, et il ne perdait aucune occasion de dénigrer le beau sexe ; on avait donc fini par ne plus s'occuper de son attitude ni de ses propos. Ses longs silences n'étonnaient plus

personne, mais quand, par hasard, il ouvrait la bouche et prononçait quelques paroles, quelque'un se levait et, au milieu des rires et des applaudissements de l'auditoire, allait faire une croix à la cheminée.

— En voilà un, s'écria le sous-lieutenant, qui ne se mariera jamais !

Le lieutenant d'Avril, qui avait gardé le silence pendant toute la petite scène et s'était borné à observer curieusement Darad, se redressa soudain :

— En êtes-vous bien sûr ? s'écria-t-il.

— Certainement ; les hommes de cette trempe sont de la graine de célibataires.

— Eh bien, je n'en suis pas aussi sûr que vous ; l'attitude du capitaine n'est pas naturelle ; c'est un homme, après tout, et je suis depuis longtemps convaincu qu'il y a dans son passé quelque mystère, quelque secret qu'on pourrait découvrir.

— Lieutenant, mettez-vous en campagne et découvrez le secret du capitaine.

— Vous m'en défiez ?

— Oui, cria-t-on ; vous ne trouverez rien, parce qu'il n'y a rien.

— Eh bien, on verra, dans six mois, qui de nous se sera trompé. J'accepte le défi et, dès ce soir, j'ouvre mon enquête.

A suivre.

CH. SAINT-MARTIN.

La Scène, de Genève, publie ce joli sonnet, que nous nous empressons de cueillir, car il n'est pas possible de faire un calembour plus spirituel et de mettre plus d'esprit dans si peu de lignes.

A PROPOS DE BOTTES

Le temps, dès le matin, s'était mis à l'orage,
Et dans l'après-midi, l'orage avait crevé :
La pluie en flots boueux inondait le pavé ;
Sur les toits ébranlés l'ouragan faisait rage.

Seule dans son logis, où nul petit crevé
N'osait se hasarder, Nana perdit courage,
Et songeant à l'ami bien des fois éprouvé,
Elle écrivit pour lui cet important message :

« Bébé, j'ai peur du vent et besoin de te voir...
» Chaussé tes *bauttes* et... nous causerons ce soir. »
Bébé lut cette épître et répondit : « — Ma belle,
» Hélas je ne pourrai chez vous aller tantôt :
» La rue est une ornière où l'eau coule et ruisselle,
» Et, soit dit entre nous, mes bottes prennent l'ô.

(Le livre d'or des sonnets)

Alfred GALLAY.

La forme ! — A l'ouverture des débats d'une affaire jugée devant le tribunal de X..., alors que les douze jurés appelés à siéger venaient de prêter serment, le défenseur de l'accusé se leva et fit remarquer qu'un des jurés n'avait pas obéi aux prescriptions de la loi, ayant levé pour le serment la main gauche. Grave objection. Mais le juré était manchot ! D'où embarras de la cour. Elle délibère et rend majestueusement un arrêt portant que, en considération du cas de force majeure, le vœu de la loi était rempli dès que le juré avait levé le bras dont il disposait. Oh ! la *foorme !*

Boutades.

Le vérificateur des décès d'une petite ville, nommé tout récemment à ces fonctions, est d'une timidité excessive. La première fois qu'il fut appelé à fonc-